

Journée d'introduction Protection des troupeaux

- Bases légales, responsabilités et organisation
- Recommandations pour les conseils en matière de protection des troupeaux
- Chiens de protection des troupeaux
- Clôtures de protection
- Autres mesures de protection des troupeaux



Date

9 octobre 2025

Lieu

Belpstrasse 26, 3007 Berne

Destinataires

Préposé-e-s cantonaux à la protection des troupeaux et autres personnes intéressées des cantons

Responsables du cours

Manuela Bächtold, AGRIDEA
Felix Hahn, AGRIDEA
Heinz Feldmann, SPAA

Contexte

La révision de la loi fédérale sur la chasse (LChP) et l'adaptation de l'ordonnance sur la chasse (OChP), en vigueur depuis le 1er février 2025, ont redéfini les compétences en matière de protection des troupeaux en Suisse. Alors que la Confédération reste compétente pour l'exécution de l'évaluation de l'aptitude à la protection des chiens de protection des troupeaux (CPT), l'exécution de toutes les autres tâches officielles en matière de protection des troupeaux incombe désormais en grande partie aux cantons. Ces derniers restent également responsables du conseil en matière de protection des troupeaux, lequel englobe aussi désormais tous les aspects pertinents en lien avec les CPT.

Les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) et la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC), ont confié à AGRIDEA un mandat national visant à soutenir les cantons dans la thématique de la protection des troupeaux, qui comprend notamment la formation et la formation continue des personnes des cantons qui travaillent directement dans ce domaine.

Cette journée d'introduction aux différentes thématiques de la protection des troupeaux offre une vue d'ensemble sur les responsabilités et l'organisation de la protection des troupeaux en Suisse ainsi qu'un aperçu de l'état actuel des mesures techniques dans ce domaine.

La formation est axée sur les points suivants :

- Les bases légales et les responsabilités
- Le conseil en matière de protection des troupeaux
- Les chiens de protection des troupeaux
- Les clôtures de protection des troupeaux
- Les autres mesures de protection des troupeaux

Programme

Jeudi 9 octobre 2025

- 09h30 Arrivée, café et croissants
- 09h45 Accueil, objectifs et programme
- 09h55 Bases légales avec un point fort sur les nouveautés 2025
- 10h30 Responsabilités et organisation dans le domaine de la protection des troupeaux en 2025
- 10h50 Pause café*
- 11h00 Recommandations pour le conseil en matière de protection des troupeaux
- 12h00 Les clôtures comme mesure de protection des troupeaux
- 12h30 Repas de midi
- 14h00 Les chiens comme moyen de protection des troupeaux
- 15h00 Prévention des accidents et gestion des conflits liés à l'utilisation de CPT
- 16h00 Autres mesures de protection des troupeaux – possibilités et limites
- 16h20 Informations complémentaires et perspectives
- 16h30 Fin de la journée

Informations pratiques

Inscription et informations

manuela.baechtold@agridea.ch

Date limite d'inscription

Vendredi 26 septembre 2025.

Coûts

Gratuit, mais les frais de déplacement et de restauration (repas de midi) sont à la charge des participant-e-s.

Accès

En transports publics : depuis la gare de Berne, prendre le tram 3 en direction de Weissenbühl jusqu'à l'arrêt Hasler.

En voiture : il n'y a pas de place de stationnement disponible pour AGRIDEA – il faut utiliser les parkings de la ville (par exemple le [parking City West](#)).